



RAPPORT N° FIN2019-040

Date	15/11/2019
Soumis par	Frédéric Desnoyers
Objet	Adoption of 2020 Waste, Water & Sewer Rates
# du dossier	N/A

1) **NATURE / OBJECTIF :**

Le but de ce rapport est de finaliser les taux de déchets résidentiel et commercial suivant l'approbation du budget 2020

2) **DIRECTIVE/POLITIQUE ANTÉCÉDENTE :**

Le règlement 2019-12 est présentement utilisé afin d'établir les taux pour la collection des déchets et recyclage

Le règlement 2019-13 est présentement utilisé afin d'établir les taux d'eau et d'égout.

3) **RECOMMANDATION DU SERVICE:**

THAT the Committee of the Whole recommends that Council adopts a by-law to establish new fees for the collection and disposal of garbage and recycling, commencing in 2020

AND THAT the Committee of the Whole recommends that Council adopts a by-law to establish new fees for the Water and Sewer, commencing in 2020

QUE le Comité plénier recommande que le Conseil adopte un règlement pour établir les nouveaux frais de collection et disposition des déchets et recyclage, commençant en 2020

ET QUE le Comité plénier recommande que le Conseil adopte un règlement pour établir les des nouveaux frais d'eau et d'égouts, commençant en 2020.

4) **HISTORIQUE :**

Les taux ont été discutés au cours du processus budgétaire 2020, plus particulièrement à la rencontre budgétaire plénière du 7 novembre 2019.

5) **DISCUSSION :**

Déchets :

Il est recommandé que les taux résidentiels demeurent constants, soit à 187.50 \$ par unité.

Le taux demeure constant pour les utilisateurs commerciaux à sacs, soit à 400 \$ par unité.

Pour les utilisateurs commerciaux avec un conteneur le taux proposé est de 150\$/tonne avec un taux minimal de \$2 225 par année.

Eau et égouts :

Une augmentation de 4% sur les taux fixes et de 2% sur les frais de consommation est recommandé afin de supporter le budget opérationnel.

Une inflation de 2% est aussi recommandé sur le frais de connexion. Le frais proposé est de 3,421 \$ pour l'eau et 3,080 \$ pour les égouts pour les nouvelles connexions.

Aucune autre augmentation n'est recommandée dans les « Autres frais » pour l'eau et les égouts puisqu'ils sont comparables au marché.

6) **CONSULTATION :**

Une annonce a été placé dans le journal local pour avertir les résidents des augmentations proposés.

7) **RECOMMANDATION OU COMMENTAIRES DU COMITÉ :**

Cliquez ici pour entrer du texte.

8) **IMPACT FINANCIER (monétaire/matériaux/etc.):**

Les augmentations des taux sont déjà incluses dans le budget 2020 et il n'y a donc pas d'impact supplémentaire.

9) **IMPLICATIONS LÉGALES :**

N/A

10) **GESTION DU RISQUE (RISK MANAGEMENT) :**

N/A

11) **IMPLICATIONS STRATÉGIQUES :**

N/A

12) **DOCUMENTS D'APPUI:**

By-Law 2019-XX Waste Management Rates for 2020

By-Law 2019-XX Water & Sewer rates for 2020